

s'applique pas dans les endroits qui ont été reconnus comme étant économiquement plus faibles au Canada, c'est-à-dire les endroits désignés.

Les fonds versés au gouvernement fédéral porteront intérêt à 5 p. 100 par année et seront remboursés en aucun temps, de 18 à 36 mois après, ce qui permettra au gouvernement fédéral de les libérer lorsque des pressions moins fortes s'exerceront sur les ressources, et permettra aux investissements de continuer leur progression à un rythme plus facile à soutenir.

Cette notion d'un impôt remboursable sur les profits en espèces est entièrement nouvelle. Elle a quelque ressemblance avec le programme suédois qui vise aussi à régulariser les dépenses d'immobilisation. Elle en diffère en ceci que, mise à part cette exemption de \$30,000, toutes les sociétés doivent acquitter l'impôt, alors que le régime suédois est facultatif. Elle en diffère également en ce que les autorités suédoises ne se sont imposé aucune limite de temps pour les remboursements. Enfin, en Suède, les fonds peuvent être libérés seulement à des fins expresses ou uniquement en vue de leur utilisation dans des régions spécifiées. Nous croyons que dans le contexte canadien, il est plus facile d'atteindre nos objectifs au moyen des dispositions que nous avons proposées.

Monsieur le président, j'aurais beaucoup d'autres remarques à faire; seulement de nombreux députés désirent encore participer à ce débat, et c'est pourquoi je terminerai immédiatement mes remarques. Toutefois, monsieur le président, je finirai en rendant hommage à l'honorable ministre des Finances pour avoir présenté au Canada un budget objectif, un budget qui fait face à la réalité, bref, un budget qui a été aussi bien accueilli dans toutes les parties du pays. Au fait, nous n'avons qu'à lire les commentaires des journaux pour savoir que l'honorable ministre des Finances a réellement réussi son premier budget, comme nouveau ministre en charge de l'économie du Canada.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je regrette infiniment que je ne puisse aucunement partager les commentaires élogieux que l'honorable député de Saint-Maurice-Lafèche (M. Chrétien), le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre des Finances, vient de faire au sujet du budget. Malheureusement, nous nous acheminons vers la fin du débat sur le budget, et il ne me sera pas permis de prendre le temps voulu pour critiquer cet exposé budgétaire, car il me faudrait au moins deux heures pour ce faire, surtout pour signaler les lacunes qu'on pourrait y trouver.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, mon intervention sera brève. Plusieurs de mes collègues ont parlé de sujets précis et je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit. Mais tout d'abord, je voudrais signaler brièvement, et j'espère que Votre Honneur va me permettre de le faire, puisque mercredi après-midi, mon collègue du Yukon (M. Nielsen) s'est lancé dans un long discours sur un sujet étranger à la discussion.

Je n'ai rien à redire à cela personnellement, sauf qu'il y était uniquement question de sa région, le Yukon, de ma ville, Edmonton, et de la province d'Alberta. Je dirais simplement que la nature du langage extravagant qu'il a employé pour décrire les initiatives de la ville d'Edmonton démontre, en raison inverse, l'importance de ce qu'il tentait de faire valoir. Ceci dit, j'estime que la simple logique et une façon raisonnable d'aborder la question qui nous intéresse tous les deux auront plus de chances de réussir que si nous continuons à nous lancer des tirades enflammées.

Il y a tant de choses qu'on pourrait dire au sujet du budget. D'abord, je vais citer un passage d'un *Conte de deux villes*, de Dickens, et je fais amende honorable à M. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais ici il a très bien présenté le tableau que le ministre a essayé de brosser l'autre soir. Voici le passage que M. McLaughlin a cité l'année dernière:

C'était la meilleure des époques et c'était la pire, c'était l'âge de la sagesse et c'était l'âge de la folie, c'était l'époque de la foi et l'époque de l'incrédulité, c'était le siècle de la lumière et celui des ténèbres, c'était le printemps de l'espérance et l'hiver du désespoir, nous avions tout devant nous et nous n'avions rien, nous allions tous droit au ciel et nous allions tous dans l'autre direction. Bref, cette époque ressemblait tant à la nôtre que certaines autorités les plus tapageuses voulaient, pour le meilleur ou pour le pire, être l'objet seulement du suprême degré de comparaison.

• (4.10 p.m.)

A mon avis, ceci décrit les compliments que le ministre s'est décernés quant aux réalisations du gouvernement qu'il représente dans le domaine fiscal et monétaire au Canada. Et bien, tout ce que nous avons pu obtenir c'est que le ministre a finalement admis—après que les députés ministériels ont à maintes reprises, l'année passée, démenti les affirmations des députés de tous les partis, signalant la menace d'inflation attribuable à certaines mesures prises par le gouvernement—non pas par le ministre lui-même mais par son prédécesseur. Je ne puis être d'accord avec les remarques qu'il a faites dans son exposé budgétaire concernant les mesures de son prédécesseur, parce qu'il n'y a eu, à mon avis, aucune mesure quoique bien intention-